Seine-Saint-Denis : sept interpellations après une vaste fraude aux arrêts de travail, un préjudice estimé à 3,5 millions d'euros. Des formulaires papier non sécurisés ont été utilisés pour cette escroquerie

14/05/2026 à 8h22



La cellule investigation de Radio France révèle le démantèlement d'un réseau soupçonné d'avoir détourné 3,5 millions d'euros de l'Assurance maladie. Sept personnes ont été interpellées. Les arrêts de travail fictifs étant de longue durée (100 jours), certains assurés ont reçu de coquettes sommes de l'Assurance maladie, jusqu'à 7.000 euros. Cette escroquerie a pu être mis en œuvre par l'utilisation de formulaires papier non sécurisés qui ne sont plus, en principe, acceptés par l'Assurance maladie.

Le message sur Snapchat est on ne peut plus explicite : "Remboursement indemnités journalières entre 4.000 et 8.000 euros, on se charge de tout en seulement deux semaines !". Les seules conditions posées par les escrocs pour profiter de

cette manne providentielle est “de ne pas être au RSA, de ne pas être auto-entrepreneur et de ne pas avoir eu d’arrêt de travail durant les 3 derniers mois “.

1.200 assurés de Seine-Saint-Denis ont sauté le pas dans cette escroquerie révélée par la cellule investigation de Radio France. Ils ont contacté le numéro de téléphone figurant sur le message. Ils ont envoyé leurs coordonnées, leur numéro de sécurité sociale et la photo de leur carte vitale et ils ont reçu en échange un “kit” pour percevoir des indemnités journalières indues de la part de l’Assurance maladie. […]

Cette affaire pose une nouvelle fois la question de la prolifération des faux arrêts de travail. […]

ICI